



ÉCOCENTRE DE LA MRC DE JOLIETTE

1483 RUE RAOUL-CHARRETTE
JOLIETTE, QUÉBEC J6E 8S5
450 758-6608
ECOCENTRE@MRCJOLIETTE.QC.CA



Fermé les jours
fériés suivants :

- 31 décembre
- 1^{er} janvier
- 2 janvier
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine
- Saint-Jean
Baptiste
- Fête du Canada
- Action de Grâce
- 24 décembre
- 25 décembre
- 26 décembre

HORAIRE D'ÉTÉ

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : FERMÉ
Mardi : 8h à 16h*
Mercredi : 8h à 16h*
Jeudi : 8h à 16h*
Vendredi : 8h à 16h*
Samedi : 8h à 16h*
Dimanche : FERMÉ
* Fermé de 12h à 13h

HORAIRE D'HIVER

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : FERMÉ
Mardi : FERMÉ
Mercredi : FERMÉ
Jeudi : FERMÉ
Vendredi : 8h à 16h*
Samedi : 8h à 16h*
Dimanche : FERMÉ
* Fermé de 12h à 13h

LIMITE D'UTILISATION

Le citoyen doit trier obligatoirement les matières dans les conteneurs appropriés.

1. Par visite, le citoyen ne doit pas déposer plus de **2 verges cubes** (1,5 mètres cubes) ex. : remorque 5' X 5' X 2' ou 4' X 4' X 3'
2. Le nombre de visites permises, par adresse ou unité d'occupation est limité à **huit (8) par année**.
3. Ces limites ne sont pas applicables aux résidus domestiques dangereux (RDD)

PREUVE DE RÉSIDENCE REQUISE

Un permis de conduire, un compte de taxes municipales ou scolaires de l'année en cours ou encore un bail valide qui prouve hors de tout doute que le citoyen occupe physiquement une unité d'occupation située sur le territoire de la MRC de Joliette.

Toutefois, les citoyens de **Saint-Thomas** ne sont pas admis à l'écocentre. Ils doivent se présenter à l'écocentre de leur municipalité :

<https://www.ebiqc.com/info-collecte/ecocentre/ecocentre-de-saint-thomas/>

TYPE DE VÉHICULES

Les entrepreneurs en construction, les commerces et les industries, de même que les camions 6, 10 et 12 roues et les tracteurs de ferme sont **refusés**. Seules les camionnettes, automobiles avec ou sans petite remorque et les fourgonnettes sont acceptées selon les limites permises. Les remorques «basculantes» ne sont pas admises.



MATIÈRES ADMISSIBLES

Matières résiduelles

- Bois et matières compostables
- Branches d'émondage
- Matériaux de construction et de démolition
- Métal, fer, aluminium, cuivre et autres métaux
- Meubles, matelas et électroménagers
- Pièces de béton, roches, asphalte, briques
- Pneus usés d'automobile (sans les jantes)
- Pneus et chambres à air de vélo
- Terre non contaminée, incluant le sable
- Rallonges électriques et lumières de Noël

Résidus domestiques dangereux (RDD)

IMPORTANT : Les produits de cette catégorie doivent être dans leur contenant d'origine

- Huiles
 - Huiles minérales, synthétiques ou végétales destinées à la lubrification, à l'isolation ou au transfert de chaleur pour véhicules ou équipements
 - Antigels
 - Liquides de refroidissement
 - Leurs contenants et leurs filtres
 - Autres produits assimilables tels que les contenants aérosols pour la mise en marché de nettoyeurs à freins
- Lampes au mercure
 - Tubes fluorescents
 - Lampes fluocompactes
- Peintures
 - Peintures
 - Teintures
 - Vernis
 - Apprêts
 - Laques et enduits protecteurs au latex, à l'alkyde ou à l'émail
 - Tous leurs contenants, incluant les aérosols
- Piles
 - Piles rechargeables
 - Piles non rechargeables (jetables)
- Produits électroniques
 - Ordinateurs
 - Écrans et périphériques
 - Téléviseurs
 - Téléphones cellulaires, sans fil et conventionnels
 - Imprimantes

- Numériseurs
- Télécopieurs
- Lecteurs de livres électroniques
- Appareils audios et vidéos
- Caméras
- Autres accessoires électroniques et informatiques
- Appareils ménagers et de climatisation
 - Appareils de réfrigération et de congélation à usage domestique
 - Climatiseurs, thermopompes et déshumidificateurs
- Autres résidus domestiques (avec un pictogramme de dangerosité)
 - Acides
 - Aérosols pleins ou vides
 - Batteries d'automobile
 - Bonbonnes de propane et cartouches de gaz uniservice
 - Boules à mites (naphtalène)
 - Briquets
 - Colles
 - Chlore et autres produits pour les piscines
 - Cyanures
 - Pesticides, fertilisants et engrais
 - Huiles végétales



MATIÈRES REFUSÉES

- Déchets ou résidus dangereux résultant des activités commerciales, industrielles, institutionnelles et agricoles (transformation, traitement, assemblage et autres).
- Aucun sac de déchets ou de matières recyclables (mettre en bordure de rue le jour de la collecte)
- Sable et terre contaminés (sable et terre imbibés d'hydrocarbures – boues)
- Matières explosives (explosifs, armes explosives, dynamite, fusées, balles de fusil, grenades, etc.)
- Déchets médicaux et animaux (rebut pathologiques, cadavres d'animaux)
- Déchets radioactifs
- Disques et cassettes
- BPC et/ou les déchets contenant des BPC
- Médicaments (allez les porter chez votre pharmacien)